

Vénération hier, horreur aujourd'hui

Les frontières de la violence légitime

Sur une voie publique où circulent motos et voitures, on ne peut laisser un très jeune enfant courir en tous sens... La circulation des véhicules elle-même est, fort heureusement, très encadrée. De même, lorsqu'un individu se révèle dangereux pour la vie de ses semblables, il est indispensable de restreindre fortement sa liberté de mouvement¹.

Il est donc des circonstances dans lesquelles *contraindre, imposer* apparaissent comme légitimes parce que d'élémentaire protection. Mais entre les violences illégitimes unanimement reconnues comme illégitimes² (à un moment donné, dans une société donnée) et les violences légitimes unanimement reconnues comme légitimes, il y a toutes les violences dont la légitimité sera proclamée ou contestée dans 20 ans ou dans un siècle.

Dans un univers essentiellement inégalitaire, toute mesure qui limite le pouvoir du plus fort sur le plus faible constitue une violence légitime. De ce point de vue, la protection des enfants nécessiterait que l'on mette en place un certain nombre d'interdictions que certains parents vont refuser en s'adossant à des croyances selon lesquelles l'enfant ne s'appartiendrait pas mais appartiendrait au père, à la mère, à l'Etat, à la divinité, etc. Dans la France du XXI^{ème} siècle, il est interdit d'utiliser une main d'oeuvre enfantine mais imposer, à un enfant de 3 ans, un entraînement intensif au moto-cross ou la croyance en un dogme complexe semble peu remis en question. Il est interdit de mutiler physiquement, mais si la mutilation est d'ordre psychologique...

Dans bien des cas, une violence qui semblait hier légitime est aujourd'hui regardée avec étonnement : On ne déporte plus le récidiviste du vagabondage ; et si Jean Valjean, pour nourrir ses enfants, volait un pain aujourd'hui, il ne ferait même pas 8 jours de prison. On ne voit plus des maîtres attacher dans le dos la "*mauvaise*" main du gaucher. Un père cynique ne peut plus, comme au XIX^{ème} siècle, faire emprisonner un fils sans jugement, pour des années. Vous avez le droit en France de chanter ce que vous voulez et si vous croisez une procession sans retirer votre chapeau³, vous ne risquez plus comme l'infortuné chevalier de La Barre en 1766, d'être décapité et brûlé après avoir été torturé et avoir eu la langue arrachée. En ce début de XXI^{ème} siècle, un homme qui garrotterait son fils sur des fagots et qui se préparerait à l'égorger avant de le brûler, inspirerait aux plus pieux, de la compassion ou de l'horreur plutôt que de la vénération même s'il affirmait se nommer Abraham et accomplir la volonté du Seigneur. Il y a encore un siècle, le même geste apparaissait – aux yeux du plus grand nombre - comme le modèle admirable, insurpassable de la soumission à la volonté divine⁴.

Nos petits-enfants s'indigneront sans doute devant certaines choses qui aujourd'hui nous semblent aller de soi. Peut-être n'accepteront-ils plus qu'un parent ou un ami vienne sonner à

¹ Cela ne veut pas dire que l'on doit cautionner le système carcéral tel qu'il existe.

² et, pour certaines, pouvant donner lieu à poursuite judiciaire...

³ Vous allez me dire que l'homme aujourd'hui souhaite rarement porter le chapeau et qu'il devient de plus en plus difficile de croiser une procession...

⁴ Cette aventure est fondatrice pour les trois grandes religions dites abrahamiques, et elle permet de comprendre un peu mieux pourquoi le désir de plaire en haut lieu, déboucha si souvent sur des massacres...

leur porte à n'importe quelle heure, sans avoir au préalable vérifié qu'il est le bienvenu. Peut-être n'accepteront-ils plus la rage de convaincre, l'insistance lourde de celui qui veut à tout prix avoir raison et qui ne supporte pas que vous osiez n'être pas de son avis. La violence est maximale quand la dragonnade, le bûcher ou la prison sont invoqués comme arguments décisifs mais, sous des formes très atténuées, elle est à l'oeuvre quand des individus ou des groupes viennent vous imposer leur aspirateur ou leurs certitudes à domicile. Ils vous téléphonent, ils sonnent à votre porte, ils se relaient sur votre radio préférée, ils comblent votre boîte à lettres, ils tapissent les murs de votre ville... Après avoir défini le harcèlement sexuel et l'acharnement thérapeutique, il faudrait réfléchir à ces fonctionnements cousins que sont l'acharnement de conversion et le harcèlement de publicité-promotion...